

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

CSS de l'ancienne décharge de Néry - Saintines Compte rendu de la réunion du 24 novembre 2017

La Commission de Suivi de Site (CSS) de Néry – Saintines s'est tenue en mairie de Saintines, sous la présidence de M. Cloris, Sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.

La liste des participants est annexée au présent relevé.

1. Adoption du compte rendu de la dernière CSS Néry – Saintines du 20 septembre 2016

La CSS de Néry – Saintines s'est réunie le 20 septembre 2016, en mairie de Saintines, et un exemplaire du compte rendu est remis en séance aux participants.

L'ARS n'a pas pu participer à la CSS du 20 septembre 2016. Madame DAMOUR présente ses excuses et explique l'absence de son service par une impossibilité majeure de se faire représenter et non par un manque d'intérêt pour le dossier du site de l'ancienne décharge.

Elle confirme à ce sujet, suite aux courriers adressés par le maire de Saintines et le sous-préfet en janvier 2017, exposant leurs craintes de l'impact de l'ancienne décharge sur la santé des habitants, avoir repris les différentes études d'impact menées en 1997, 2000 et 2012 qui n'ont pas mis en évidence de risques significatifs pour la population.

Un courrier a été adressé en ce sens au maire de Saintines le 28 mars 2017. A la demande du ROSO, une copie de ce courrier est remis en séance à l'ensemble des participants.

Le maire de Saintines évoque la présence permanente d'un nuage au dessus du site et des rejets d'eaux colorées sur la route et dénonce une recrudescence de cas de cancers détectés dans la région.

Les élus souhaitent qu'une étude épidémiologique soit réalisée, ce qui n'a jamais été fait à ce jour, les épidémiologistes de l'ARS ne l'ayant pas jugé opportun au vu des conclusions des différentes études d'impact.

Le Sous-Préfet propose qu'un réseau de surveillance par des professionnels de santé de la zone concernée soit mis en place, afin de signaler à l'ARS tous les cas détectés en lien avec la présence de la décharge.

Les élus cosigneront un courrier pour appuyer cette demande auprès de l'ARS.

2. Historique des actions ADEME depuis 1987

Les données suivantes sont présentées :

- 1988-1989 : Evacuation des déchets présents sur le sol
- 1991-1992 : 1ères études
- 1993-1994 : Travaux consistant à la réalisation d'une tranchée drainante, mais le projet a été abandonné en raison des difficultés de réalisation
- 1995-1998 : Etudes de la caractérisation de la pollution et des impacts
- 2000 : Etude des risques sanitaires sur plusieurs phases et un rapport du comité d'experts avec par la suite un projet de traitement gravitaire autonome, qui a été abandonné en 2002 à cause de l'insuffisance de la stabilité géotechnique
- 2003 à 2005 : Définition des études de projet de drainage et station
- 2005 à 2008 : La réalisation des travaux de la station de traitement
- 2008 à 2011 : Fonctionnement de la station de traitement
- 2011 : Etude olfactive et des risques sanitaires

L'étude des risques sanitaires a montré que la situation s'est améliorée grâce aux travaux mais, des odeurs sont toujours perceptibles, intermittentes sur des zones très localisées, faiblement émissives et sans incidences sanitaires.

- 2012 : La station de traitement n'étant plus nécessaire, a été démontée.
- 2012 à 2016 : Réalisation d'un suivi quadriennal des eaux et entretien du site.

3. Les résultats du suivi quadriennal 2012-2016

Les services de l'ADEME ont fait appel au cabinet Ixsane, qui a fourni un rapport relatif au bilan du suivi quadriennal du site. Ce suivi a été réalisé avec une fréquence trimestrielle la première année, et semestrielle les trois années suivantes. Plusieurs campagnes de prélèvements des eaux souterraines et de surface ont été effectuées sur la zone d'études.

De manière globale, l'ensemble des résultats d'analyses est inférieur aux limites de qualité choisie et sont comparables à ceux obtenus depuis le début du suivi (2000).

La nappe profonde des sables de cuise est fortement impactée entre la carrière et la rivière, en BTEX, COHV, phénols, chlorobenzènes et solvants polaires.

La nappe superficielle est assez fortement impactée à proximité du site, en particulier en COHV, benzène et solvants polaires, mais le panache est stable et ne diffuse pas vers l'aval au niveau des points de contrôle.

Le rejet à l'Automne des eaux drainées comprend des anomalies chimiques mais celles-ci demeurent inférieures aux seuils de qualité fixés par l'arrêté du 24 février 2009.

Le captage d'alimentation en eau potable de Néry et les points de prélèvement d'eau de surface échantillonnés ne sont pas impactés sur la base des paramètres analysés.

L'entretien du site a été réalisé par l'élimination des dépôts sauvages, la régulation de l'accès du site, le fauchage, l'entretien des fossés pour faciliter l'écoulement des eaux.

La surveillance des eaux sur la période 2012-2016 permet de confirmer l'absence de risques selon les caractéristiques actuelles de la zone d'études et les hypothèses retenues dans l'étude des risques sanitaires de 2012.

4. Les suites à donner pour 2018 à 2021

Les propositions suivantes ont été exposées aux participants :

- Evolution de la surveillance, en poursuivant la réalisation de campagnes de surveillance de qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface, afin de vérifier les anomalies chimiques et leurs tendances évolutives.

Cette évolution intègre des propositions issues des discussions et échanges relevés lors des réunions de la Commission de Suivi de Site (CSS) des 29 janvier 2016 et 20 septembre 2016 : large panel de recherche des molécules polluantes afin d'actualiser et d'adapter le programme analytique, provisionnement d'échantillonnages et d'analyses ponctuels (eaux des fossés, résurgences, puits privés...), diagnostic complémentaire sur les végétaux (études de phytoscreening et de dendrochimie)...

- Réalisation d'études de phytoscreening et dendrochimie pour mieux caractériser les localisations et extensions des zones anomaliques et orienter une éventuelle évolution du programme de surveillance,

- Assurer l'entretien du site : fauchage annuel, curage annuel des dispositifs enterrés de drainage, provision pour élagages ou abattages d'arbres le nécessitant.

Un calendrier prévisionnel a été proposé par l'ADEME.

Une discussion s'ouvre ensuite, avec les participants qui renouvellent leur inquiétude quant à la recrudescence de problèmes de santé comme le cancer de la thyroïde, ainsi que des écoulements de boues de couleur rouge qui persistent et des odeurs fortes sur plusieurs jours, et irritantes, toujours présentes aux abords du site. Malgré les réunions qui ont eu lieu, la situation ne change pas. Ceux-ci demandent de mener une action réelle pour permettre la résolution de ces désordres et dans les meilleurs délais possible.

M. le Sous-Préfet informe les participants de son intention d'adresser un courrier à l'ARS, en vue de la mise en place d'un réseau de veille de la population par les médecins de la zone de la Basse Automne, afin d'objectiver l'impact de cette ancienne décharge sur la santé des populations de ce territoire.

Les élus confirment effectuer collectivement la même démarche.

La question des résurgences survenant sur la route départementale qui jouxte le site est également évoquée par les représentants des riverains. S'agissant de la compétence du Conseil Départemental, Madame Colin fera remonter ce point au service concerné du département.

A la demande des participants et afin de leur apporter les informations essentielles sur le suivi des actions menées sur le site, les rapports suivants sont joints au présent compte rendu :

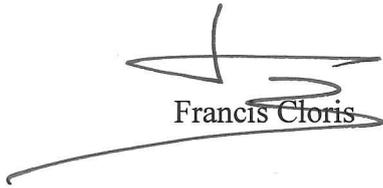
- Suivi des eaux (Ixane-2016) : ce rapport synthétise les 4 années de données de suivi des eaux (2012-2016)
- Etude olfactive et étude des risques sanitaires (BURGEAP - 2012)
- Etude de l'impact des COV issus des émergences polluées de la Vallée de l'Automne (INERIS - 1999)
- Le rapport du Comité d'Expert établi en décembre 1999
- Le rapport final du Comité d'Expert établi en janvier 2011.

Sur proposition de la DREAL, est également joint le rapport final du projet de recherche DECHLORED (qui a utilisé le site de Néry comme site pilote d'expérimentation).

M. le Sous-Préfet clôt la séance en remerciant les participants et en proposant d'organiser la prochaine commission de suivi de site en septembre 2018, afin de prendre connaissance des résultats de la 1ère campagne de l'étude phytoscreening.

17 JAN. 2018

Le Sous-préfet de Senlis



Francis Cloris